

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2008**

Etaient présents : MMES CHAFFOTTE – MOREAU – RAYMOND – SIRUGUE
MM. DESCOURVIERES – JACQUET – MOUTRILLE – OUDOT – RHODIER – VACHET.

Etaient excusés :

Mme BERTHAUD procuration à M. DESCOURVIERES

M. BELOT procuration à Mme RAYMOND

M. GUIRAO procuration à M. MOUTRILLE

Etaient absents :

Mme MALLER

M. MIGNEROT

Secrétaire : M. MOUTRILLE Michel.

Ouverture de la séance à 20 H 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2008

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – RENOVATION BATIMENT PLACE

La consultation en appel d'offres ouvert a conduit à la réception de 30 plis à la date limite de réception fixée au 11 juillet à 12 H 00.

Ces plis, dont 28 sous forme papier et 2 sous forme électronique, ont été dépouillés lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 16 juillet 2008 à 14 H 30.

L'ensemble des 14 lots du marché de travaux a fait l'objet d'offres au nombre de 1 à 5 suivant les lots.

Après la phase de vérification de la conformité des offres au CCTP par le Maître d'œuvre, la C.A.O. s'est réunie à nouveau le 30 juillet 2008 à 14 H 30. Celle-ci a proposé de déclarer 6 lots fructueux et 8 lots infructueux pour lesquels une nouvelle consultation en Marché Négocié a été préconisée.

Compte tenu de la période d'Août, la publication de l'avis a été faite le 1^{er} septembre pour une date limite de réception des plis au 23 septembre à 18 H 00.

II – TRAVAUX DE VOIRIE 2008

- Suite au choix du Maître d'œuvre à la réunion du 27 juin, nous l'avons rencontré début juillet afin de présenter le dossier. Celui-ci a élaboré le dossier de consultation des entreprises et nous l'a transmis fin juillet. L'appel à concurrence en Marché à procédure adaptée a été diffusé à 5 entreprises pour proposition au plus tard le 12 septembre à 12 H 00.
- Les services du Conseil Général viennent de nous informer qu'une rénovation de la couche de roulement sur le RD 20 G, de l'intersection avec le RD 20 jusqu'au Rond Point compris, est envisagée à l'automne 2008.
- Une intervention de réfection des marquages au sol est envisagée.
- Les éléments de complément de signalétique routière demandés et budgétés devront être recensés.
- Un programme de travaux de voirie pour 2009 devra être élaboré afin de le présenter à l'ATA de BEAUNE dans le cadre de la convention ATESAT pour le 31 décembre 2008 au plus tard.

III – CARTE COMMUNALE

Ce document a été adopté par arrêté préfectoral du 3 juillet 2008. L'information nous a été transmise le 11 juillet 2008 et nous avons procédé à la publication réglementaire dans la presse du 19 juillet 2008.

Les dispositions arrêtées sont devenues applicables.

Le Maire expose que de nouvelles dispositions sur l'extension et le renforcement des réseaux, dans le cadre de la loi SRU, vont être officialisées au 1^{er} janvier 2009. Une réflexion est à mener sur les outils pouvant être mis en œuvre par la collectivité (P.V.R. – T.L.E.). Conseils seront demandés aux services de l'ATA de BEAUNE et ERDF.

IV – CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Suite à la demande préfectorale, une réflexion a été engagée entre les communes et la Communauté de Communes « RIVES DE SAONE ».

Un groupe intercommunal comprenant un représentant de chacune des communes du périmètre sera constitué.

Après appel de candidature, Monsieur Philippe RHODIER est désigné à l'unanimité.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Enquête « Insertion filière bois » de la communauté de communes

Ce projet envisage de développer une action d'insertion dans une filière correspondant aux orientations actuelles en matière d'énergies renouvelables et de développement durable.

Pour notre collectivité qui ne possède pas de forêt, les propositions d'actions sont très limitées et aléatoires.

- Cessation d'activité d'un locataire de terres agricoles

Monsieur Jean FORT, locataire des parcelles communales : ZL 10 pour 7 ha 79 a 90 ca et ZP 9 partielle pour 11 ha 03 a 60 ca, pour lesquelles il avait informé la collectivité le 5 décembre 1996 de leur mise à disposition à l'EARL FORT Jean, nous a informé de son départ à la retraite en fin d'année 2007 et que « L'EARL FORT Jean continuait en NOM et en LIEU par l'installation d'un jeune agriculteur » Monsieur LOIZON Fabien.

En mars 2008, nous avons réceptionné en mairie pour « Information du propriétaire » 3 avis de sollicitation de Monsieur le Préfet pour demandes d'autorisation d'exploiter les parcelles concernées.

Demandes émanant de :

Monsieur CROTET Frédéric

Monsieur JACQUET Florian

Monsieur LOIZON Fabien

En mai 2008, la Préfecture de la Côte d'Or, par le biais de la DDAF, nous a informé que les demandes d'autorisation d'exploiter étaient inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 19 juin 2008 de la Commission Départementale d'orientation de l'agriculture « section structures et économie des exploitations agricoles ».

Par courriers réceptionnés le 19 juillet 2008, la DDAF nous informait des décisions de la commission citée ci avant :

Pour les parcelles communales ZL 10 et ZP 9 :

- refus d'autorisation pour M. CROTET Frédéric
- autorisation pour M. JACQUET Florian et M. LOIZON Fabien.

Un large débat s'instaure :

Le Conseil Municipal :

- Déploie la situation créée par l'absence de décision concrète de la Commission de « Contrôle des Structures » qui détient la compétence et dispose de toutes les informations administratives, économiques, etc... des pétitionnaires afin de remplir les missions pour lesquelles elle a été instaurée.
- Compte tenu de la composition de la Commission des affaires agricoles et de son élargissement en comité consultatif ou la majorité des membres sont directement ou indirectement concernés par le dossier, il n'est pas souhaité organiser de réunion de cette instance.
- Les 2 pétitionnaires autorisés à exploiter seront invités à l'ouverture de la prochaine réunion du Conseil.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

SIVOS. Construction de l'Ecole Maternelle.

L'entreprise BERRY COUVERTURE titulaire du lot n°2 « Charpente Bois » est défaillante. Une mise en demeure de satisfaire à ses obligations contractuelles a été adressée.

En l'absence de réponse au terme du délai légal, le Maître d'Ouvrage a prononcé la résiliation du marché aux torts du titulaire fin août.

Actuellement, un appel à concurrence en procédure adaptée est en cours afin de réattribuer le marché à une autre entreprise.

Activité Périscolaire.

Une rencontre s'est tenue en mairie d'ESBARRES le 16 juillet 2008 avec pour participants :

- le Président de la Communauté de Communes « Rives de Saône »
- des représentants du SIVOS
- des représentants de l'association « Les Loups Affamés ».

L'objectif principal étant d'évoquer le financement du transport pour la restauration scolaire resté à la charge de l'association alors que lors des réunions constitutives de l'activité périscolaire, les représentants de la Communauté de Communes s'étaient engagés à le prendre en charge.

Le Président de la Communauté s'est engagé à donner des réponses écrites rapidement et à trouver une solution la plus favorable possible.

Information récente : Ce point est à l'ordre du jour de la réunion communautaire du 10 septembre.

Accueil des enfants en l'absence des enseignants.

La loi 2008-790 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire en l'absence des enseignants a été promulguée le 20 août et publiée au J.O. le 21 août 2008.

Conteneurs ordures ménagères zone de détente.

Le service de ramassage de la Communauté de Commune souhaiterait qu'un conteneur supplémentaire soit installé.

Actuellement 4 conteneurs de 1000 l sont présents.

Attendu que la saison se termine, nous ferons l'acquisition de conteneurs supplémentaires pour l'année 2009.

Automne musical.

Spectacle « Les grandes heures du hautbois » le samedi 11 octobre 2008 à l'église d'ESBARRES.

- ***Direction des finances publiques de la Côte d'Or.***

Madame Gisèle RECOR occupera le poste cote d'orien dans le cadre de la nouvelle direction générale des finances publiques en remplacement de Madame ESCARD Trésorier Payeur Général de la région Bourgogne et de Monsieur DENOYELLE Directeur des services fiscaux.

- ***Diffusion de la lettre d'inf'eau n°18 du SAGE de la Vouge.***

- Madame RAYMOND souhaiterait qu'une information sur le service de transport scolaire soit diffusée aux Directrices des établissements scolaires du SIVOS, ainsi qu'aux parents des élèves utilisateurs.

Monsieur DESCOURVIERES fait des remarques sur certains travaux d'entretien restés en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.